

Relations UE-OTAN

2017/2276(INI) - 13/06/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 569 voix pour, 84 contre et 35 abstentions, une résolution sur les relations UE-OTAN.

Les députés ont affirmé que l'Union européenne et l'OTAN, qui partagent les mêmes valeurs dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales, étaient confrontées aux **mêmes enjeux stratégiques**. Avec 22 membres en commun, elles ont des intérêts stratégiques convergents en matière de protection de leurs citoyens contre toute menace.

Partenariat plus approfondi: le Parlement estime que le partenariat stratégique entre l'Union et l'OTAN est fondamental pour faire face aux enjeux sécuritaires communs. La coopération entre l'Union et l'OTAN devrait être complémentaire et respectueuse des spécificités et des rôles de chacune des deux organisations.

Convaincus que, pour ses membres, l'OTAN est l'élément central de la défense collective et de la dissuasion en Europe, les députés ont déclaré qu'une Union plus forte, dotée d'une PSDC plus efficace et capable de remplir les dispositions de l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne (traité UE), selon lequel les États membres peuvent demander une assistance, contribuerait à une OTAN plus forte.

Le Parlement a souligné l'importance de développer une **culture stratégique européenne commune** ainsi qu'une perception commune de la menace, tandis que l'Union devrait travailler au renforcement de son autonomie stratégique. Il s'est félicité du lancement de la **coopération structurée permanente** (CSP) et a souligné son potentiel pour renforcer la contribution européenne au sein de l'OTAN.

La résolution a insisté sur la nécessité de **renforcer la coopération entre l'Union et l'OTAN dans le cadre des missions et des opérations**, aussi bien sur le plan stratégique que tactique, soulignant qu'un tel partenariat était tout aussi fondamental pour l'évolution de la PSDC de l'Union et l'avenir de l'Alliance, ainsi que pour les relations entre l'Union et le Royaume-Uni après le Brexit. En effet, après le Brexit, 80 % des dépenses de défense de l'OTAN proviendront de pays non membres de l'Union tandis que dans l'est, trois bataillons sur quatre seront dirigés par des pays non membres de l'Union.

Engagement américain: les députés se sont félicités de la réaffirmation de l'engagement des États-Unis envers l'OTAN et la sécurité européenne. Toutefois, l'évolution politique récente pourrait avoir un impact sur la solidité des relations transatlantiques. Ils estiment dès lors que les États-Unis, qui ont généralement encouragé et salué les développements substantiels dans le domaine de la défense de l'UE, devraient poursuivre leurs efforts pour une meilleure compréhension des intérêts stratégiques européens, y compris le développement des capacités de défense européennes.

Principaux domaines de la coopération: les députés ont suggéré d'augmenter les capacités de renforcement rapide de l'OTAN en améliorant **les infrastructures nationales et européennes**, en éliminant les obstacles bureaucratiques et infrastructurels au mouvement rapide des forces et en positionnant en amont les équipements et les fournitures militaires.

Le Parlement estime que les initiatives visant à renforcer l'Europe de la défense devraient permettre aux États membres de l'Union d'être capables d'intervenir militairement ensemble, de façon crédible, tout en veillant à la mise en œuvre des **principes d'ouverture, de réciprocité et de respect plein et entier de l'autonomie décisionnelle des deux organisations**.

La résolution a insisté sur la nécessité:

- d'améliorer la coordination des mécanismes de réaction en cas de crise afin de réagir de façon cohérente aux **menaces hybrides**;
- de renforcer la **coopération en matière d'échange d'informations classifiées et d'analyse de renseignements**, notamment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme mais aussi des flux migratoires irréguliers. L'Union devrait augmenter sa capacité en pourvoyant davantage de membres du personnel de l'Union d'une habilitation de sécurité et d'une formation spécifique pour travailler avec des informations classifiées, et en investissant dans les communications sécurisée;
- d'intensifier l'échange et du partage d'informations sont dans le domaine de la **cybersécurité**;
- de prendre en compte l'importance du **rôle des femmes** dans la PSDC et les missions de l'OTAN, notamment pour les relations avec les femmes et les enfants dans les zones de conflit.

Le Parlement a encouragé tous les États membres de l'Union qui sont également membres de l'OTAN à redoubler d'efforts pour parvenir à l'objectif de **2 % du PIB** consacré à la défense, et à affecter 20 % de ces dépenses à l'acquisition de nouveaux équipements majeurs.

Enfin, il a insisté sur la nécessité pour l'UE d'assurer une relation étroite en matière de sécurité et de défense avec le **Royaume-Uni** après Brexit, reconnaissant que le Royaume-Uni restera un contributeur majeur à la défense européenne en tant que membre de l'OTAN et en tant que nation européenne, tout en n'étant plus membre de l'UE.